



Santé, Assistance et soins infirmiers (DEP 5325)

Durée totale:
1800 heures

DEP

Le programme d'études prépare à l'exercice de la profession d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires. Ils aident le personnel infirmier et hospitalier ainsi que les médecins dans la prestation des soins aux patients. Ces professionnels contribuent à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins, prodiguant des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie et fournir des soins palliatifs. Ils travaillent dans des centres hospitaliers, des maisons de santé et d'autres établissements de santé.

Objectif de la formation

La formation permet d'acquérir les connaissances et les habiletés qui permettent de comprendre et d'établir une relation d'aide efficace avec les personnes ayant des besoins en santé, participer à la vie d'équipe et communiquer efficacement avec les personnes ayant des besoins en santé et leur famille et avec les autres membres de l'équipe de soins.

Compétences spécifiques au programme

- Situation au regard de la profession et de la formation - 30h
- Approche globale de la santé - 30h
- Communication au sein d'une équipe de soins - 45h
- Procédés de soins d'assistance - 105h
- Relation aidante - 30h
- Aspects légal et éthique - 30h
- Procédés de soins et système musculosquelettique - 45h
- Prévention de l'infection - 60h
- Pharmacothérapie - 60h
- Soins d'assistance - 75h
- Nutrition - 30h
- Procédés de soins et systèmes nerveux et sensoriel - 60h
- Procédés de soins et système endocrinien - 30h
- Systèmes cardio-vasculaire et respiratoire - 75h
- Procédés de soins et système digestif - 60h
- Procédés de soins et systèmes urinaire et reproducteur - 60h
- Soins spécifiques - 75h
- Approche privilégiées pour la personne présentant des déficits cognitifs - 45h
- Approche privilégiée pour la personne en soins palliatifs - 30h
- Approche privilégiée pour la personne présentant un problème de santé mentale - 45h
- Soins en géroto-gériatrie - 120h
- Premiers secours - 30h
- Soins aux personnes présentant des problèmes de santé mentale - 75h
- Soins en médecine - 120h
- Soins aux personnes en réadaptation physique - 120h
- Soins en chirurgie - 90h
- Nutrition - 30h
- Approche privilégiée pour la mère et le nouveau-né - 30h
- Soins aux mères et aux nouveaux-nés - 30h
- Approche privilégiée pour l'enfant, l'une adolescente et l'adolescent - 30h
- Soins aux enfants, aux adolescentes et adolescents - 30h
- Soins à une clientèle diversifiée - 105h



1001, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 1L3
Contactez-nous: +1 514 532 1098 Poste: 507 ou 515
www.collegecanada.com | info@collegecanada.com

**Nous nous engageons
pour votre avenir, allez-y!**



Conditions d'admission

Pour être admis au programme d'études Santé, assistance et soins infirmiers, il faut satisfaire à l'une des conditions suivantes:

• La personne est titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu.

OU

• La personne est âgée d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle elle commence sa formation et a obtenu les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement et de 4e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

OU

• La personne est âgée d'au moins 18 ans au moment de l'entrée en formation et possède les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général ainsi que les unités de 5e secondaire en langue d'enseignement dans un programme d'études établi par la ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.



DEP

Lieux de travail

- Centre local de hospitaliers (CH)
- Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Centre local de services communautaires (CLSC)
- Centre de réadaptation (CR)
- Clinique médicale

Ce programme mène à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Classification nationale des professions (CNP):

3413 - Aides-infirmiers/ aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires

